

QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

Le contrat d'apprentissage est un CDD alternant formation en entreprise et en CFA ou UFA, afin d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel.

La formation est financée par l'entreprise qui accueille l'apprenti(e).

Périodes :

→ Entrée en formation Septembre / Octobre

→ Fin de formation Juin / Août

Accessibilité, public concerné :

- Jeunes de 15 à 29 ans.
- Sans limite d'âge pour : personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau.
- Du niveau 3ème (année scolaire) au BAC+

Employeurs éligibles :

Tout établissement ayant un SIRET en France, y compris les auto-entrepreneurs (sous conditions).

Conditions du contrat

- Il peut débuter jusqu'à 3 mois avant ou après le début de la formation.
- L'apprenti(e) est accompagné(e) par un Maître d'Apprentissage, référent du CFA.
- Son temps de travail est identique aux autres salariés (incluant les heures en CFA).

Limite de 35h/semaine pour les mineurs.

SANS CONTRAT IL NE PEUT Y AVOIR D'INSCRIPTION

GRILLE RÉMUNÉRATION APPRENTI.E

Âge de l'apprenti	1ère année	2ème année
1 Moins de 18 ans	27% → 477,07 €	39% → 689,10 €
2 18 à 20 ans	43% → 759,77 €	51% → 901,13 €
3 21 à 25 ans	53% → 936,47 €	61% → 1 077,82 €
4 26 ans et plus	100% → 1 766,92 €	100% → 1 766,92 €

AIDE UNIQUE À L'EMBAUCHE EN FAVEUR DES ENTREPRISES

Aide versée aux entreprises recrutant un.e apprenti.e avant le 31 Décembre 2025.

Année de formation	Entreprise < 250 salariés	Entreprise > 250 salariés
1ère année d'exécution du contrat	5 000 €	2 000 €

L'aide aux entreprises pour la 1ère année s'applique pour tous les niveaux :

CAP, BAC-PRO, BTS, Licence, BPJEPS et Titre-Professionnel

- Les entreprises recrutant un.e apprenti.e reconnu travailleur handicapé bénéficie de l'aide de 6 000€ quelque soit l'âge de l'apprenti.e (même au delà de 30 ans).
- Elle est cumulable avec l'aide de l'AGFIPH pouvant aller de 1 000 à 4 000€ selon la durée du contrat.

Toutes les informations sont disponibles dans l'espace mis à disposition de l'employeur sur le portail Sylae. Si le contrat est rompu, l'aide est versée jusqu'au dernier mois du contrat et ensuite cesse d'être due au titre du mois suivant la date de fin de la relation contractuelle.

LA FORMATION AU CFA N'ENTRAINE AUCUN COÛT SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ENTREPRISE.

CONCRÈTEMENT, COMBIEN VA ME COÛTER UN APPRENTI.E ?

	Coût rémunération sur 24 mois	Montant aides	Coût réel sur 24 mois	Salaire moyen réparti sur 24 mois
1	13 994,04 €	5 000 €	8 994,04 €	374,75 € / mois
2	19 930,80 €	5 000 €	14 930,80 €	622,12 € / mois
3	24 171,48 €	5 000 €	19 171,48 €	798,82 € / mois
4	42 406,08 €	5 000 €	37 406,08 €	1 558,58 € / mois

UN.E APPRENTI.E, EST UNE TRÈS BONNE AFFAIRE POUR VOTRE SALON

Un.e apprenti.e est une aide précieuse pour votre organisation quotidienne. Et sera capable de produire un chiffre d'affaires mensuel nettement supérieur à son coût pour l'entreprise.

QUELLES FORMALITÉS POUR ÉTABLIR UN CONTRAT ?

Le contrat d'apprentissage est conclu à l'aide d'un **formulaire type signé par l'employeur et l'apprenti.e** (et le cas échéant son représentant légal).

Formulaire Cerfa FA 13 (Notice explicative Cerfa FA 14).

1

L'employeur et l'apprenti.e remplisse une **fiche d'inscription**

2

Le CFA établit le **contrat** et la **convention de formation**.

3

L'employeur **signe le contrat** avec l'apprenti.e et/ou son représentant légal.

4

L'employeur transmet le **contrat et la convention signés** au CFA.